

JOSEPH REINACH

Député

LE CURÉ DE FRÉJUS

OU

Les Preuves Morales

Prix : 10 Centimes

PARIS

AUX BUREAUX DU «SIÈCLE»
12, Rue Grange-Batelière

P.-V. STOCK, ÉDITEUR
8, 9, 10, 11, Galerie du Théâtre-
Français
(PALAIS-ROYAL)

1898

LE CURÉ DE FRÉJUS

OU

Les Preuves Morales

Bien qu'un peu légiste ou peut-être parce qu'un peu légiste, j'ai toujours pensé que les *preuves morales* sont de beaucoup supérieures aux preuves matérielles. J'entends, cela va de soi, les preuves morales qui résultent d'un examen approfondi du sujet, qui sortent du fond même des choses. L'innocence ni le crime ne peuvent fournir de démonstrations plus évidentes que celles-là.

I

Il y avait à Fréjus, dans les premières années de la Restauration, un curé d'un caractère très estimable ; tous ses revenus s'en allaient en aumônes ; il menait la vie la plus simple, la plus modeste ; il n'avait même pas de servante.

Un matin, dans une maison qui n'était séparée de la sienne que par la largeur de la place de l'Eglise, on découvre qu'une vieille femme a été assassinée. On appelle les gendarmes ; l'un d'eux, accompagné de plusieurs habitants, court chez le curé qui dormait encore. Il ouvre lui-même sa porte, aux premiers cris de ceux qui le venaient chercher et qui entrent chez lui. On lui annonce le crime. « Allons chez cette malheureuse », dit le curé, et il se prépare à s'habiller pendant que l'un de ses visiteurs pousse le volet de la fenêtre.

Au moment où l'abbé va prendre sa soutane, le gendarme fait entendre cette exclamation : « Mais voyez

done, monsieur le curé, votre soutane est pleine de sang. » Le curé regarda ; sa soutane, en effet, était rouge d'un sang qui avait à peine séché. Il demeura stupéfait.

« Etes-vous sorti hier soir ? demanda le gendarme. — Non, répond l'abbé, j'étais très fatigué, je me suis couché de bonne heure. — Ah ! pardon, monsieur le curé, interrompent deux enfants, nous vous avons vu hier soir et vous nous avez parlé ! — Qu'est-ce ? comment ? demande le gendarme. — Il pouvait bien être dix heures, répondent les enfants, M. le curé a passé sur la place. Nous lui avons dit : « Bonsoir, monsieur le curé ! » M. le curé nous a dit : « Bonsoir les enfants ! » — Où allait-il ? — Mais chez la vieille femme. »

C'était celle qui avait été assassinée.

Le curé proteste avec véhémence qu'il ne comprend rien à ce mystère, qu'il n'est point sorti la veille. Les enfants avec un ton de véracité qui convainc, affirment l'avoir vu, sur la place, l'avoir salué. La soutane sanglante était là, qui criait plus haut encore que leur témoignage.

Il y avait quelque chose qui criait plus haut encore que les enfants et même que la soutane rouge : c'était toute la vie de l'abbé, vie irréprochable et pure, qui aurait dû suffire à démontrer l'absurdité du soupçon, le mensonge des preuves matérielles. Mais, dans le tumulte qui emplit bientôt la petite ville de Fréjus, on n'entendit pas cette voix-là.

II

Le procureur du roi ayant été averti, l'abbé fut arrêté et, peu après, traduit devant la Cour d'assises du Var. Les enfants répétèrent leur témoignage, sous la foi du serment. On exhiba le vêtement ensanglanté. Comme on avait scrupule, sous la Restauration, de condamner un prêtre à mort, le curé de Fréjus ne fut condamné

qu'aux travaux forcés. Il fut envoyé au bagne de Toulon.

Quelques libres-penseurs, grands lecteurs de l'*Encyclopédie*, furent seuls à élever des doutes. C'étaient des gens qui aimaient à s'expliquer les choses. Ils se refusaient à admettre qu'un homme qui avait toujours passé pour bon et vertueux fût devenu tout à coup un meurtrier. Pourquoi? Pour le plaisir de tuer? Cela n'était pas possible. Cet homme croyait au Christ : ils ne croyaient, eux, qu'à la Raison. Mais ils ne s'inquiétèrent pas de sa foi. Ils eurent le courage de dire qu'il y avait là quelque horrible méprise. La populace les hua.

Trois ou quatre ans après, un malandrin de la pire espèce fut condamné à mort par la même Cour d'assises du Var. Au moment de monter à l'échafaud, cet individu demanda à faire des aveux. Il y a une manière régulière de recueillir les aveux des condamnés ; elle fut employée. Le condamné déclara donc que c'était lui qui avait tué la vieille femme de Fréjus. Il était entré dans la chambre de l'abbé qui dormait et, profitant de son sommeil, avait revêtu sa soutane. Passant sur la place, c'était lui qui avait causé avec les enfants. Après avoir égorgé la vieille, il était retourné chez l'abbé et avait dépouillé chez lui la soutane accusatrice.

Par bonheur, l'abbé vivait encore. Il fut mis aussitôt en liberté. Mais l'affreux supplice qu'il avait subi, l'indéchiffrable énigme contre laquelle il s'était débattu pendant les dures journées et les terribles insomnies du bagne avaient épuisé ses forces. Il ne tarda pas à mourir.

Cependant, M. le Procureur du roi avait reçu de l'avancement et ses collègues continuèrent à professer la théorie de l'infaillibilité des preuves matérielles.

III

Voici maintenant un juif. Il est deux fois Français, puisqu'il est Alsacien. Il appartient à une famille de

puissants industriels. Comme il est avéré, depuis Spinoza, et, même depuis le fils du charpentier de Nazareth, que l'amour du lucre est la seule passion des juifs, il se fait soldat. Bien qu'il soit issu d'une race qu'on dit maudite, sans doute pour avoir donné au monde la Bible et l'Évangile, il est supérieurement noté dans toutes les grandes écoles où il entre par la voie du concours. Le général de Miribel, catholique fervent, mais grand cœur, l'appelle à l'État-Major du ministère de la guerre. Une carrière superbe s'ouvre devant lui. Il occupe le poste de ses rêves. Aucune ambition ne lui est interdite. Il est marié, père de deux enfants, riche, considéré, heureux.

Tout à coup, en pleine joie de travailler dans un métier qu'il adore, en plein bonheur, il est accusé du crime le plus effroyable, de trahison.

Il n'y a point d'acte, partant point de crime sans mobile. Quel peut être le mobile de celui-ci ? Il n'y en a point. A-t-il des besoins d'argent ? Il est possesseur d'une belle fortune, ne dépense pas ses revenus, n'a jamais emprunté un sol à qui que ce soit. A-t-il jamais écrit « qu'il serait parfaitement heureux si on venait lui dire que, demain, il serait tué comme capitaine de uhlans en sabrant les Français » ? Il est ardemment patriote, presque chauvin, la terre natale d'Alsace lui est interdite, précisément par des capitaines de uhlans.

Et quelle est la preuve matérielle qui se dresse contre lui ? Une seule, un morceau de papier. L'écriture est-elle de lui ? Non, répond l'expert de la Banque de France après quatre jours d'un minutieux examen. Oui, répond un maniaque, qui n'est même pas expert, après quatre heures d'une rapide étude. Cela suffit. A qui ? A un théoricien de l'antimilitarisme. Non, au ministre de la guerre, au gardien de l'honneur de l'armée.

L'homme est arrêté, puis jugé dans l'ombre et condamné.

IV

Je veux laisser de côté toutes les preuves qui ne sont pas simplement morales. Dans la minute qui a précédé son arrestation, un officier furibond lui a dicté une lettre qui reproduisait les mots principaux du bordereau accusateur et il affirme que le traître a tremblé en l'écrivant. Où est cette pièce? Elle existe, elle n'est point de nature à compromettre la sûreté nationale que défendent deux millions d'hommes armés et qui a coûté, depuis vingt-cinq ans, plus de 20 milliards. Pourquoi ne la produit-on pas? Les ambassades étrangères, au profit de qui l'on accuse cet officier d'avoir trahi son pays, affirment sur l'honneur qu'elles ne l'ont jamais connue. Ont-elles dit un mot, un seul, quand vous avez surpris et frappé vingt espions dont l'on connaît les noms? Pourquoi protestent-elles aujourd'hui? De quel droit douter, en temps de paix, de la parole d'officiers étrangers qu'on accepterait, sans réserve aucune, en temps de guerre?

Mais passons, je ne veux voir que l'homme même. Je ne l'ai jamais connu, — pas plus que les libre-penseurs de Fréjus ne fréquentaient chez l'abbé. Seulement, comme pour le curé de Fréjus, on peut regarder dans sa vie. Voici ces preuves. Je ne suis pas seul d'ailleurs à les connaître. Les lettres qu'il écrit à sa femme ne lui sont transmises qu'en copie. D'autres les ont lues : ministres, généraux, fonctionnaires. Ceux qui l'ont fait condamner, qui se cramponnent à sa condamnation, les ont lues aussi. Si l'horrible raison d'Etat, qui n'est même pas ici la raison d'état-major, n'a point tué leurs consciences, je les plains, je plains leurs nuits sans sommeil, en proie aux spectres.

V

Depuis trois ans et plus que dure cet atroce supplice, cet homme est resté un soldat, n'a point cessé, un jour,

une heure, de protester de son innocence. Vous ne me démentirez pas, vous, les scribes obscurs qui copiez ses lettres et dont une larme mouille souvent la paupière, pendant que vous accomplissez votre besogne. Dans toute cette correspondance qui sera, plus tard, l'un des plus beaux monuments de la misère humaine, vous n'avez pas trouvé un mot de révolte, un seul, contre ceux qui l'ont précité dans cet abîme de hontes et de douleurs. Il n'accuse personne. Le mystère, dont nous avons la clef, l'étreint, brûle son cerveau plus cruellement cent fois que le soleil tropical qui darde sur sa tête. Il sent que son cerveau lui échappe, mais sa foi militaire reste invincible; toujours soldat, il ne fait appel qu'à ses chefs d'hier, à leur esprit de justice. Jamais, à aucun moment, l'âme fauve de Coriolan n'a passé dans ce pauvre corps qui tremble de fièvre, qui dépérit loin de tous, sans qu'il ait entendu, depuis tant d'années, une seule parole humaine, qui s'enfonce lentement vers la mort.

Quelqu'un, à qui je fais encore la grâce de ne pas le nommer, m'a dit un jour: « Pourquoi ne se tue-t-il pas? » Cela l'aurait débarrassé, lui, celui qui me parlait. Je lui ai répondu: « Parce qu'il est innocent. »

En revenant de la parade d'exécution, où sa protestation avait ému des cœurs qui ne sont pas sensibles, bouleversé et retourné des convictions furieuses, fait pleurer de vieux officiers, il écrivait à son avocat: « J'ai tenu la promesse que je vous avais faite. Innocent, j'ai affronté le martyr le plus épouvantable qu'on puisse infliger à un soldat; j'ai senti autour de moi le mépris de la foule; j'ai souffert la torture la plus terrible qu'on puisse imaginer. Et que j'eusse été plus heureux dans la tombe! Tout serait fini; je n'entendrais plus parler de rien, ce serait le calme, l'oubli de toutes mes souffrances. Mais, hélas! le devoir ne me le permet pas! »

Et il est resté fidèle à ce devoir. Voilà pourquoi il vit, là-bas, — si cela peut s'appeler vivre. — sur ce

roc calciné, dans la cage qu'on a construite pour faire plaisir aux bêtes féroces qui se délectent de son supplice, sans même la vue de la mer, de la grande mer qui s'en va vers la France.

De tout ce qui reste de force à cet être brisé, il lutte contre la mort et prolonge volontairement son agonie. Pourquoi? Espère-t-il, toujours « qu'il aura « encore une minute de bonheur sur cette terre »? Non, il ne l'espère plus; il n'y a plus que ces misérables « intellectuels » qui l'espèrent encore pour l'honneur de la France. Mais « ce dont il n'a pas le « droit de douter », après les appels qu'il vient encore d'adresser à ses chefs, « c'est que justice ne soit faite, « c'est que justice ne soit rendue à sa femme et à ses « enfants ».

VI

Je ne sais pas, ne l'ayant même pas vu, ce qu'était cet homme avant qu'il fût un martyr. On raconte qu'il était hautain, sévère, trop conscient de sa valeur. Cela est possible. Mais le malheur est venu. « Misère! ô « misère! dit le poète, sublime creuset où la destinée « jette un homme, chaque fois qu'elle veut avoir un « héros ou un gremlin! » Voici ce qui est sorti du creuset.

Vous, qui vous fâchiez comme d'une injure si l'on soutenait que, pour pénétrer dans l'âme de tant d'hommes morts depuis des siècles, leurs lettres ne suffisent pas à votre psychologie, vous ne direz certainement pas que ces lettres-ci ne comptent point. Vous ne seriez point ce que vous êtes, à quelque parti que vous apparteniez, quelles que soient vos passions et vos haines, si vous ne saviez distinguer de la voix d'un coupable la voix d'un innocent. Lisez, relisez ceci :

« Je te dirai, encore une fois, d'abord toute ma profonde affection, toute mon immense tendresse, toute

« mon admiration pour ton noble caractère ; je t'ou-
« vrirai aussi toute mon âme et te dirai ton devoir,
« ton droit, ce droit que tu ne dois abandonner que
« devant la mort.

« Et ce droit, ce devoir imprescriptible, aussi bien
« pour mon pays que pour toi, que pour vous tous,
« c'est de vouloir la lumière pleine et entière sur cet
« horrible drame, c'est de vouloir sans faiblesse comme
« sans jactance, mais avec une énergie indomptable, que
« notre nom, le nom que portent nos chers enfants, soit
« lavé de cette souillure.

« Et ce but, tu dois, vous devez l'atteindre, en bons
« et vaillants Français qui souffrent le martyre, mais
« qui, ni les uns, ni les autres, quels qu'aient été les
« outrages, les amertumes, n'ont jamais oublié un seul
« instant leur devoir envers la patrie.

« Et le jour où la lumière sera faite, où toute la
« vérité sera découverte, et il faut qu'elle le soit, —
« ni le temps, ni la patience, ni la volonté ne doivent
« compter devant un but pareil, — eh bien ! si je ne
« suis pas là, il t'appartiendra de laver ma mémoire de
« cet affreux outrage que j'ai subi, que rien n'a jamais
« justifié.

« Et je le répète, quelles qu'aient été mes souffrances,
« si atroces qu'aient été les tortures qui m'ont été
« infligées, tortures inoubliables et que les passions qui
« égarent parfois les hommes peuvent seules excuser, je
« n'ai jamais oublié qu'au-dessus des hommes, qu'au-
« dessus de leurs passions, qu'au-dessus de leurs juge-
« ments, il y avait la patrie.

« C'est à elle alors qu'il appartiendra d'être mon juge
« suprême. »

Est-ce un scélérat qui écrit ainsi ? Est-ce un traître,
un espion, le plus vil des hommes ? Est-ce un homme
qui aurait vendu sa patrie pour quelques deniers ?

Ceux qui ont fait cela, vous savez bien comment ils
écrivent, depuis le connétable de Bourbon, jusqu'à —
Bazaine.

VII

Et encore, car je cite, je transcris simplement, car tout commentaire serait une insulte à tous ceux qui liront ces pages comme à cet infortuné lui-même. :

« Tant que j'aurai la force de vivre dans une situation aussi inhumaine qu'imméritée, je t'écrirai pour t'animer de mon indomptable volonté.

« Les dernières lettres que je t'ai écrites sont comme mon testament moral. Je t'y parlais d'abord de notre affection ; je t'y avouais aussi des défaillances physiques et cérébrales ; mais je t'y disais non moins énergiquement ton devoir, tout ton devoir.

« Certes, parfois, la blessure est par trop saignante et le cœur se soulève, se révolte. Certes, souvent, épuisé comme je le suis, je m'effondre sous les coups de la massue ; et je ne suis plus alors qu'un pauvre être humain d'agonie et de souffrance. Mais mon âme indomptée me relève, vibrant de douleur, d'énergie, d'implacable volonté devant ce que nous avons de plus précieux au monde, notre honneur, celui de nos enfants, et je me redresse encore pour jeter à tous le cri d'appel de l'homme qui ne demande, qui ne veut que la justice.

« Moi, je ne vis que de ma fièvre depuis si longtemps, au jour le jour, fier quand j'ai gagné une longue journée de vingt-quatre heures. »

Ce ne sont pas là des phrases de roman-feuilleton. Et l'on peut vérifier d'ailleurs. Les originaux sont là, au ministère des colonies. Et voici les copies certifiées :
« Vu, par ordre, le chef du bureau de l'administration pénitentiaire. »

VIII

Depuis quelque temps, cette mort qu'il n'a pas voulu aller chercher plane sur lui ; il croit voir se

rapprocher, dans les nuits sans fin, ses grandes ailes noires.

Alors, il fait un rêve et sa pensée va vers l'un de ses anciens chefs :

« J'espère que, sur ma tombe, il me rendra le témoignage, non seulement de la loyauté de mon passé, mais de la loyauté absolue de ma conduite depuis trois ans où, sous tous les supplices, sous toutes les tortures, je n'ai jamais oublié ce que j'étais : soldat loyal et dévoué à mon pays. J'ai tout accepté, tout subi, bouche close. Je ne m'en vante pas, d'ailleurs ; je n'ai fait que mon devoir, uniquement mon devoir... »

Ah ! mon général, mon général !

IX

Voltaire, plaidant pour Calas, s'adressait à « qui conque aura connaissance du cœur humain ». Le connaissez-vous, maintenant, ce pauvre cœur, qui bat tous les jours plus lentement, mais qui ne doute jamais de la France, qui croit obstinément en elle, — et avec raison ? Les sentez-vous, ces preuves morales ? Que pesait tout le reste quand vous ne connaissiez pas l'homme ? Vous entrevoyez l'homme, maintenant. A-t-il jamais pu commettre le plus détestable des crimes ? Il pardonne de loin, du fond de son baignoire, à ceux que la passion égare, que la haine aveugle, qui *veulent* qu'il soit le Traître. Il faut ratifier ce pardon. C'est à ces hommes-là qu'il faut s'adresser. Ils ont des femmes, des filles, des sœurs. Qu'ils leur fassent lire ces lettres !